

# POLITIQUE FRAIS DE DEPLACEMENT

La nouvelle politique de frais de déplacement Airbus en France, qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2019, a été communiquée par la Direction à l'ensemble des salariés.

Dans le but d'harmoniser les règles, c'est le principe des frais réels plafonnés qui s'appliquera à l'ensemble des salariés, que ce soit pour les repas ou l'hôtel.

Si l'on peut comprendre la volonté d'établir les mêmes règles pour toutes les entités d'Airbus en France, il n'en demeure pas moins que **certaines populations ont des contraintes très spécifiques** et doivent donc faire l'objet d'un traitement particulier.



Ce sujet n'était pas soumis à la négociation mais à une application unilatérale de la Direction. Deux réunions « d'information concertation » ont eu lieu en fin 2018. Lors de ces deux réunions **FO** a lourdement insisté sur le fait que supprimer les mesures forfaitaires pour tous les cas et sans contrepartie conduirait inévitablement à des situations de blocage.

Suite aux nombreuses remarques apportées par **FO**, la Direction s'est engagée à rouvrir une discussion sur le sujet.

Le principe des frais réel sur de courtes durées peut s'entendre. Cependant, certains salariés sont amenés à partir en mission durant de nombreuses semaines consécutives. Et de ce fait, il nous paraît inconcevable de leur supprimer le système de forfait qui répondait par ailleurs en tout point au but recherché par les hiérarchies : Plus de visibilité, Maîtrise des coûts, Simplification

Suite à ces nouvelles règles, de nombreux salariés refusent, à juste titre, des déplacements. Les conditions imposées ne couvrent plus les contraintes de ces longs déplacements. Il est évident pour **FO** que l'on ne passe pas plusieurs jours, voire plusieurs mois, loin de sa famille par plaisir et que cette contrainte justifie, à elle seule, une compensation.

Nous avons avancé plusieurs propositions pour anticiper le règlement de ces problèmes :

- ✓ Remise en place d'un forfait journalier pour les missions dépassant 3 jours.
- ✓ Mise en place d'un système de rémunération « éloignement » en plus des frais réels.
- ✓ ...

Pour **FO**, ces missions longues doivent être valorisées !

**En conclusion, FO demande à la Direction la tenue d'une réunion dans les plus brefs délais, afin de trouver une issue.**